

<https://dieppe-ouest.circonscription.ac-normandie.fr/?PPS-Mise-en-oeuvre-et-suivi-du-projet-personnalise-de-scolarisation>



PPS - Mise en œuvre et suivi du projet personnalisé de scolarisation

- Elèves à besoins spécifiques - Elèves en situation de handicap (MDPH) - Santé - Elèves en situation de handicap -



Date de mise en ligne : mardi 5 mai 2015

Copyright © Circonscription de Dieppe Ouest - Tous droits réservés

L'équipe de suivi de la scolarisation est réunie par l'enseignant référent en tant que de besoin mais au moins une fois par an.

Celui-ci prévoit, chaque fois que c'est possible, que les réunions se tiennent dans l'établissement scolaire de référence de l'élève.

L'enseignant référent veille à ce que les conditions de la réunion soient de nature à assurer la qualité et la confidentialité des échanges, et à permettre à chacun de s'exprimer librement et sereinement.